



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 20 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 18 mars 2021

Présidence : Monsieur Yvan Burnier, Vice-président
21 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président.

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 45/2016-2021 relatif à la demande de crédit complémentaire pour la mise en soumission de la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 14'000.—à prélever sur le compte 45.318.2 « Honoraires et prestations de services » pour mettre en soumission la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts ;
- la situation financière de la commune est arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2021	CHF	212'238.20
Crédit complémentaire	CHF	<u>14'000.00</u>
Excédent de charges selon budget 2021 et crédit complémentaire	CHF	226'238.20

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2021.

Au nom du Conseil général


Le Vice-président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl